

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 décembre 2009
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 4 décembre 2009, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les travaux du Conseil de sécurité durant la présidence du Viet Nam en octobre 2009 (voir annexe).

Ce document a été préparé sous ma propre responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(*Signé*) **Le Luong Minh**



**Annexe à la lettre datée du 4 décembre 2009
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil
de sécurité sous la présidence du Viet Nam (octobre 2009)**

Sous la présidence du Viet Nam, en octobre 2009, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé et a pris des décisions concernant la situation au Tchad et en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, en Afrique de l'Ouest, en Afghanistan, en Iraq et au Koweït, au Moyen-Orient, au Liban, au Timor-Leste, au Kosovo et en Haïti. Le Conseil a adopté son rapport annuel à l'Assemblée générale portant sur la période du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009.

Au cours du mois d'octobre 2009, le Conseil de sécurité a tenu 16 séances, dont 15 séances publiques, notamment un débat public sur les femmes, la paix et la sécurité et un autre sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il a consacré une séance privée au point de l'ordre du jour intitulé « Exposé du Président de la Cour internationale de Justice ». En outre, il s'est réuni 11 fois en consultation plénière. Le Conseil a adopté cinq résolutions et trois déclarations du Président, et publié six déclarations à la presse.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, Pham Gia Khiem, a présidé le débat public sur les femmes, la paix et la sécurité, qui s'est tenu le 5 octobre. À cette occasion, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1889 (2009).

Afrique

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Lors d'une réunion officielle qui s'est tenue le 22 octobre, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), exposé fondé sur le rapport du Secrétaire général (S/2009/535). Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis en vue de l'application de l'accord du 13 août 2007 au Tchad, et ont pris note de la détermination du Gouvernement tchadien à respecter cet accord. Ils ont appelé les groupes armés à déposer les armes et encouragé les différentes parties à soutenir le mouvement de réconciliation amorcé après la signature de l'accord de paix de Tripoli, le 25 juillet 2009. Ils ont toutefois exprimé leur préoccupation quant aux conditions de sécurité instables et aux problèmes humanitaires dans l'est du Tchad et le nord de la République centrafricaine et quant aux tensions qui marquent actuellement les relations entre les deux pays. Ils ont de nouveau encouragé les efforts de médiation déployés par les pays de la région pour régler les différends entre le Tchad et le Soudan. Appuyant énergiquement la MINURCAT dans l'exercice de son mandat conformément à la résolution 1861 (2009), les membres du Conseil ont vivement apprécié les

contributions du Détachement intégré de sécurité en vue d'améliorer la situation humanitaire avec le soutien de la Mission. Ils ont également appelé les pays qui fournissent des contingents et les donateurs à fournir les ressources nécessaires afin de diligenter le déploiement complet de la MINURCAT.

Côte d'Ivoire

Le 13 octobre, le Conseil a tenu des consultations privées sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), sur la base du vingt-deuxième rapport d'étape du Secrétaire général (S/2009/495). À l'issue d'un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général, Choi Young-Jin, les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties en présence en Côte d'Ivoire à unir leurs efforts pour achever les derniers préparatifs des élections présidentielles prévues le 29 novembre 2009, et à résoudre leurs différends par le dialogue, dans un esprit de réconciliation. Réaffirmant leur plein appui au processus politique de Ouagadougou et estimant que la tenue d'élections libres, régulières, ouvertes et transparentes était prioritaire, ils ont noté qu'une paix durable, et la stabilité et le développement de la Côte d'Ivoire dépendaient également du règlement global et équilibré de nombreux autres problèmes liés à la sécurité, au contexte socioéconomique et à des questions transfrontalières. Ils ont noté avec intérêt l'observation du Secrétaire général selon laquelle, d'une part, la réussite des élections en Côte d'Ivoire ouvrirait la voie à l'élaboration d'une stratégie de retrait de l'ONUCI et, d'autre part, l'équipe de pays des Nations Unies étudierait en étroite concertation avec le Gouvernement ivoirien et les autres parties concernées les modalités de l'engagement des Nations Unies après les élections. Les membres du Conseil ont appuyé le rôle joué par les organismes des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Facilitateur, le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, et la communauté internationale en vue d'aider la Côte d'Ivoire à aller de l'avant dans le contexte de la stabilisation et de la reconstruction après le conflit.

Le 27 octobre, lors de consultations plénières, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire a présenté aux membres du Conseil le rapport final du Groupe d'experts contenu dans le document S/2009/521. Le surlendemain, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1893 (2009), par laquelle il a décidé de renouveler jusqu'au 31 octobre 2010 les sanctions imposées au titre des résolutions 1572 (2004) et 1643 (2005), et de proroger d'un an le mandat du Groupe d'experts.

République démocratique du Congo

Lors d'une réunion officielle qui s'est tenue le 16 octobre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, Alan Doss, sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Cet exposé, fondé sur le rapport du Secrétaire général (S/2009/472), a été suivi de consultations privées au cours desquelles les membres du Conseil ont pris note de certains progrès encourageants concernant la mise en œuvre des accords du 23 mars et de l'amélioration des relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Les membres du Conseil ont appuyé et encouragé les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et son facilitateur en vue de favoriser le rapprochement entre les deux pays, et de

promouvoir une stabilité durable dans la région des Grands Lacs. Ils ont fait part de la profonde préoccupation que leur inspiraient la gravité de la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo et les lourdes conséquences qu'ont les opérations militaires sur les civils depuis le début de l'année 2009; dans le même temps, ils ont souligné les difficultés auxquelles se heurte le processus de stabilisation dans la partie orientale du pays, s'agissant de la réintégration des groupes armés congolais au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à la MONUC dans l'exercice de son mandat conformément à la résolution 1856 (2008), notamment pour ce qui est de la protection des populations civiles. Ils ont également insisté sur l'importance de lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs de crimes et d'exactions au sein des Forces armées, et souligné que l'appui que la MONUC accorde aux brigades des Forces armées doit être soumis à la condition que celles-ci respectent le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Ils ont en outre prôné la poursuite d'une coopération et d'une coordination étroites entre la MONUC et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, en vue de renforcer les moyens d'action des institutions publiques et de résoudre la question des groupes armés.

Somalie

Lors d'une réunion publique tenue le 8 octobre, le Conseil a entendu les exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, et du Directeur du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), Craig Boyd, sur les principaux faits nouveaux survenus en Somalie et sur la possibilité de progresser pas à pas vers la transition entre l'actuelle Mission de l'Union africaine en Somalie et une future mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays; ces exposés ont été présentés sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2009/503). Les membres du Conseil ont vigoureusement appuyé le récent travail de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition dans un contexte d'extrême insécurité. Ils ont exprimé leurs condoléances aux contingents de la Mission présents sur place pour les pertes qu'ils ont subies lors des attentats du 17 septembre, et ont appelé à prendre des mesures fermes pour lutter contre les « fauteurs de troubles ». De nombreux membres du Conseil ont félicité l'Ouganda et le Burundi pour leur contribution en effectifs militaires, et ont appelé les pays qui ont promis d'augmenter leur contingent et leurs contributions financières à tenir leurs engagements.

Soudan

Le 13 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1891 (2009), par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 15 octobre 2010 la mission du Groupe d'experts sur le Soudan.

Le 28 octobre, lors de consultations privées, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Ashraf Jehangir Qazi, a présenté aux membres du Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) (S/2009/545). Les membres du Conseil se sont dits toujours préoccupés par la violence tribale dans le Sud-Soudan et par le retard pris dans la réalisation des principaux objectifs de l'Accord de paix global. Ils ont condamné les attaques menées par l'Armée de résistance du Seigneur contre des populations civiles du Soudan et de la sous-région. Fait encourageant, les membres du Conseil

ont félicité les parties en présence pour leur engagement à respecter la décision de la Cour permanente d'arbitrage sur le statut d'Abyei, ainsi que pour leur volonté d'aplanir les différends qui subsistaient dans le cadre de l'élaboration du projet de loi relatif à l'organisation du référendum de 2011. Ils ont en outre appelé les parties en présence à assurer la stabilité nécessaire au succès d'élections libres, régulières et crédibles en 2010. Appréciant vivement les efforts de la MINUS, ils lui ont réaffirmé leur ferme appui dans l'exercice de son mandat, s'agissant notamment de la protection des populations civiles et de l'assistance électorale fournie au Gouvernement soudanais en vue de faciliter l'application de l'Accord de paix global.

Paix et sécurité en Afrique

Le 26 octobre, le Conseil a conduit un débat au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies (S/2009/470). Le président du Groupe d'experts Union africaine-ONU, Romano Prodi, a participé au débat et s'est adressé au Conseil. À l'issue du débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/26) par laquelle il a notamment réaffirmé son rôle primordial s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales; a réaffirmé qu'il incombait aux organisations régionales de mobiliser les ressources humaines, financières, logistiques et autres dont elles ont besoin, notamment en levant des contributions auprès de leurs membres et en s'assurant l'appui de donateurs; a félicité ces derniers pour leur appui à l'architecture africaine de paix et de sécurité; a noté l'évaluation des options relatives au financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par lui, décrites dans le rapport du Secrétaire général, et exprimé l'intention de maintenir toutes ces options à l'examen dans les limites imposées par les règles et procédures des Nations Unies; a encouragé le renforcement du partenariat stratégique entre les Nations Unies et l'Union africaine, particulièrement entre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; et s'est félicité de l'intention du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine de former une équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité, afin d'examiner les questions stratégiques et opérationnelles à très court terme et à long terme.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le 21 octobre, lors de consultations informelles, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, sur sa récente visite en Guinée et dans la sous-région. Les membres du Conseil ont appuyé les efforts diplomatiques déployés par les Nations Unies, le Groupe de contact international pour la Guinée, l'Union africaine et la CEDEAO en faveur du rétablissement de la paix, de la stabilité et de la justice en Guinée, et ont rendu hommage au Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, pour les efforts de médiation qu'il consent en sa qualité d'Envoyé spécial du Président de la CEDEAO. Ils ont exhorté les autorités de facto de la Guinée à respecter pleinement leur engagement de coopérer avec l'ONU aux fins des enquêtes indépendantes. Ils ont également demandé aux parties en présence en Guinée de faire preuve de la plus grande retenue, de respecter l'ordre constitutionnel et la primauté du droit et

d'accorder la priorité absolue à la sûreté et à la sécurité des citoyens guinéens, pour contribuer ainsi à empêcher que la situation ne se détériore davantage et à créer des conditions propices à la préparation et à la tenue d'élections législatives.

Le 28 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/27) dans laquelle il a notamment condamné les violences qui ont eu lieu le 28 septembre à Conakry, s'est félicité de la déclaration de la Réunion au sommet de la CEDEAO, soutenant la décision du Secrétaire général de charger une commission d'enquête internationale de mener des investigations sur les événements du 28 septembre, et appelé à organiser les élections en 2010 comme prévu.

Amériques

Haïti

Dans une déclaration faite à la presse le 12 octobre, les membres du Conseil ont exprimé leur tristesse et leur consternation à l'annonce qu'un avion des Nations Unies affecté à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) se serait écrasé en Haïti, sans qu'aucun des 10 passagers n'ait survécu. Ils ont également exprimé leurs sincères condoléances et leur profonde sympathie aux familles de ceux qui ont péri dans l'accident.

Le 13 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1892 (2009), par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 15 octobre 2010 le mandat de la MINUSTAH et fait sienne la recommandation figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2009/439) préconisant le maintien à leur niveau global actuel des effectifs de la Mission jusqu'à ce que l'augmentation substantielle prévue des capacités de la Police nationale haïtienne permette de réévaluer la situation, tout en ajustant la configuration de ses forces pour mieux répondre aux besoins actuels sur le terrain. Il a en outre demandé à nouveau à la MINUSTAH d'appuyer le processus politique en cours, de favoriser un dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale, et de fournir un soutien logistique et une assistance à la sécurité dans la perspective des prochaines élections prévues en 2010. Le Conseil a également invité les États Membres, notamment les États voisins et ceux de la région, à renforcer leur collaboration avec le Gouvernement haïtien pour enrayer la traite transfrontière d'êtres humains, et surtout d'enfants, et les trafics transfrontières de drogues et d'armes et autres activités illicites.

Asie

Afghanistan

Par la résolution 1890 (2009) qu'il a adoptée à l'unanimité le 8 octobre, le Conseil a décidé de proroger l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan pour une période de 12 mois au-delà du 13 octobre 2009. Il a engagé les États Membres à fournir du personnel, du matériel et d'autres ressources pour permettre à la FIAS de régler les problèmes de sécurité et d'assistance, et souligné qu'il importait de renforcer le secteur de la sécurité afghan pour qu'il puisse maintenir la sécurité et l'état de droit dans l'ensemble du pays.

Le 28 octobre, à la suite de l'attentat qui a causé ce jour-là à Kaboul la mort de membres du personnel de l'ONU, le Conseil a examiné les faits en consultations plénières. Après avoir entendu le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et tenu des consultations, le Conseil a condamné l'attentat dans une déclaration à la presse et renouvelé son soutien à l'action de l'Organisation dans le pays.

Le 29 octobre, au cours de consultations plénières d'urgence, le Secrétaire général a informé le Conseil de la situation régnant en Afghanistan en matière de sécurité, notamment après l'attentat terroriste perpétré à Kaboul contre l'ONU. Il a demandé aux membres du Conseil d'appuyer les mesures supplémentaires qu'il avait adoptées en vue de protéger le personnel des Nations Unies. Il a fait observer qu'en 2009, sans compter les membres du personnel de maintien de la paix, 27 membres du personnel civil des Nations Unies avaient déjà perdu la vie du fait d'actes de violence, dont plus de la moitié en Afghanistan et au Pakistan. À l'issue des consultations, le Conseil a convoqué une réunion afin d'adopter une déclaration du Président (S/PRST/2009/28), par laquelle ses membres ont exprimé leur soutien aux mesures prises par le Secrétaire général pour assurer la sécurité du personnel et loué la détermination de l'Organisation des Nations Unies à ne pas se laisser décourager par l'attentat et à poursuivre sa mission.

Iraq/Koweït

Le 22 octobre, à l'issue de consultations faisant suite à un exposé de Gennady Tarasov, Coordonnateur de haut niveau chargé par le Secrétaire général de la question des nationaux du Koweït et de pays tiers portés disparus et de la restitution des biens koweïtiens, le Conseil a publié une déclaration dans laquelle ses membres se prononçaient en faveur de la proposition du Secrétaire général d'introduire une période de renforcement de la confiance et de la coopération, prenaient acte de l'intention louable qu'ont manifestée tant l'Iraq que le Koweït de résoudre ces problèmes, et acceptaient de financer les activités du Coordonnateur de haut niveau pendant huit mois supplémentaires. Ils ont également engagé l'Iraq et le Koweït à redoubler d'efforts pendant les prochains mois en vue de réaliser des progrès visibles et significatifs dans la recherche des personnes disparues et des biens koweïtiens, afin de renforcer les relations amicales que les deux pays entretiennent.

Timor-Leste

Le 23 octobre, le Conseil a débattu du dernier rapport présenté par le Secrétaire général sur les activités de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) (S/2009/504). Dans son exposé, Atul Khare, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, a souligné que la stabilité observée au Timor-Leste en matière de sécurité pendant la période considérée était un signe encourageant et qu'elle était importante pour le développement politique et socioéconomique du pays, et il a en outre relevé qu'il fallait, pour garantir la stabilité à long terme du Timor-Leste, que la communauté internationale continue d'apporter son appui. S'adressant au Conseil, José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, a fait état des progrès que son pays a réalisés sur le plan institutionnel et souligné la nécessité d'investir dans le développement social et économique afin de garantir la paix et la stabilité sur le long terme. La plupart des orateurs ont salué l'amélioration de la situation dans le pays, notamment le déroulement pacifique des élections locales, la fermeture des camps de déplacés, la

reprise progressive des responsabilités en matière de sécurité par la police nationale, en collaboration avec la MINUT, et les mesures de renforcement adoptées par le Gouvernement en faveur du développement socioéconomique dans tout le pays.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 7 octobre, lors de consultations plénières tenues d'urgence, le Conseil a procédé à un échange de vues sur la demande de l'un de ses membres tendant à convoquer d'urgence une réunion pour examiner le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza dirigée par le juge Richard Goldstone (également appelé « rapport Goldstone ») (voir S/2009/586). À l'issue de consultations approfondies, le Conseil a décidé de tenir son débat public sur le Moyen-Orient le 14 octobre au lieu du 21 octobre, date initialement prévue.

Lors du débat public du 14 octobre, le Conseil a entendu le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a affirmé que les efforts politiques déployés en vue de régler le conflit arabo-israélien s'étaient poursuivis, mais que l'on n'avait constaté aucun progrès significatif sur le terrain. Il a confirmé que le Secrétaire général soutenait l'action de la mission d'établissement des faits sur le conflit de Gaza et rappelé que celui-ci avait demandé aux autorités nationales d'ouvrir sans retard des enquêtes crédibles sur le déroulement du conflit, demande reprise par un bon nombre de délégations qui se sont exprimées devant le Conseil à l'issue de l'exposé. Le Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, la Représentante permanente d'Israël et 27 autres intervenants ont pris la parole devant le Conseil. Bon nombre d'entre eux ont demandé qu'il soit mis fin à tous les actes de violence, que soient pleinement respectés le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, et que soit assurée la sécurité de tous les civils et de tous les membres du corps diplomatique et du personnel des Nations Unies ainsi que de leurs locaux. Ils ont exhorté toutes les parties concernées à assumer les obligations mutuelles que leur imposent la Feuille de route, le mandat de Madrid, l'Initiative de paix arabe et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue de régler pacifiquement les conflits israélo-palestinien et arabo-israélien et, à terme, d'instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Plusieurs participants se sont inquiétés des conclusions du rapport Goldstone et ont affirmé qu'il fallait d'urgence apporter des solutions à la situation humanitaire grave qui persistait dans la bande de Gaza, notamment en engageant le processus de reconstruction, qui aurait dû l'être depuis longtemps. En ce qui concerne le Liban, les intervenants ont réaffirmé qu'ils soutenaient la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), et ont exprimé l'espoir que le Gouvernement libanais serait bientôt constitué.

Liban

Dans le cadre de consultations privées tenues le 27 octobre, le Conseil a entendu Terje Roed-Larsen, Envoyé spécial du Secrétaire général, qui présentait le dixième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité (S/2009/542). Les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties concernées au Liban d'adhérer à l'Accord de Doha, de

dépasser les intérêts sectaires et de rouvrir le dialogue national. Ils ont également constaté que le Liban et la République arabe syrienne avaient établi des relations diplomatiques complètes. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les incidents qui sont récemment survenus dans le sud du Liban et ont préconisé que la résolution 1559 (2004) soit pleinement mise en œuvre concernant tous les domaines connexes, de façon qu'à terme le Gouvernement et les Forces armées du Liban assurent pleinement, entièrement et efficacement la sécurité de tout le territoire libanais. Ils ont exhorté les parties concernées à prendre des mesures concrètes, en collaboration avec la FINUL, pour enquêter sur les actes de violence, tenter de régler les différends de façon pacifique et éviter toute action susceptible de faire dégénérer la situation sur le terrain. Ils ont également rappelé qu'ils étaient favorables à la pleine application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité qui visent à restaurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

Europe

Kosovo

À la demande d'un membre, le Conseil a tenu le 15 octobre des consultations plénières d'urgence, à l'occasion desquelles Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, a parlé des activités menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de l'évolution constatée entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2009. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et Skender Hyseni (Kosovo) ont été invités à participer à la réunion. Dans leurs interventions, les membres du Conseil se sont félicités de la réorganisation de la MINUK et de sa coopération avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, et ont salué la réintégration de Serbes de souche dans les forces de police. Ils ont également souhaité une amélioration des conditions propices au retour de davantage de déplacés. Ils ont rappelé que la résolution 1244 (1999) continuait de s'appliquer et se sont dits conscients que la MINUK avait adapté son action à l'évolution de la situation sur le terrain.

Grands problèmes

Les femmes et la paix et la sécurité

Sous la présidence de Pham Gia Khiem, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, le Conseil a tenu le 5 octobre un débat public sur le thème « Les femmes, la paix et la sécurité : répondre aux besoins des femmes et des filles après un conflit pour une paix et une sécurité durables », aux fins duquel le Représentant permanent du Viet Nam avait présenté un document de réflexion (S/2009/490). Le Conseil était également saisi du dernier rapport du Secrétaire général sur la question (S/2009/465).

Devant le Conseil, Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale, Rachel N. Mayanja, Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, Inés Alberdi, Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et plus de 50 participants ont fait valoir la nécessité de renforcer la protection et la participation des femmes pendant et après les conflits et de faire une place à l'autonomisation des femmes dans les efforts de développement général menés dans les pays sortant d'un conflit. Rédigée

par le Viet Nam et soutenue par 21 pays, qui s'en étaient portés coauteurs, la résolution 1889 (2009) a été adoptée à l'unanimité. Par cette résolution, le Conseil exhortait les organismes des Nations Unies, les États Membres et la société civile de faire en sorte que la question de l'autonomisation des femmes soit prise en compte dans l'évaluation des besoins, la planification et le financement après les conflits, et de prendre des mesures pour renforcer la participation des femmes à tous les stades des processus de paix, notamment ceux du règlement des conflits et de la consolidation de la paix après un conflit. Il priait également le Secrétaire général de lui présenter dans un délai de six mois, pour examen, un ensemble d'indicateurs pour suivre l'application de la résolution 1325 (2000) et de lui présenter également un rapport dans un délai de 12 mois sur les questions de la participation et de l'association des femmes à la consolidation de la paix et la planification au lendemain d'un conflit.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Réagissant aux deux attentats qui ont été commis à Kaboul le 8 et le 28 octobre, à l'attaque menée le 18 octobre dans la ville frontalière de Pishin (République islamique d'Iran) et à la série d'attentats terroristes qui a secoué Bagdad le 25 octobre, le Conseil a immédiatement publié des déclarations à la presse, dans lesquelles il a condamné énergiquement ces actes de terrorisme, réaffirmé sa détermination à lutter, conformément au droit international et aux résolutions qu'il a adoptées à cette fin, contre toutes les formes de terrorisme et à traduire en justice les personnes qui ont commis, organisé, financé et commandité ces attentats terroristes, et appelé la communauté internationale à coopérer en ce sens.

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

Questions concernant la Cour internationale de Justice

Le 29 octobre, le Conseil a tenu une séance privée avec le juge Hisashi Owada, Président de la Cour internationale de Justice, lors de laquelle ont été soulignés le rôle de la Cour en tant qu'organe judiciaire principal des Nations Unies et son importante contribution au développement et à l'application du droit international, en particulier dans le domaine du règlement pacifique des différends internationaux.

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Lors d'une séance officielle organisée le 29 octobre, les membres du Conseil ont entendu, après les observations liminaires du Président, l'exposé du Représentant permanent de l'Ouganda, qui avait assuré la présidence du Conseil en juillet 2009 et qui avait été chargé de rédiger l'introduction du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Le Conseil a ensuite adopté son rapport portant sur la période du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009 (A/64/2).